

Nombre de conseillers : 11
Présents : 6
Excusés : 3
Pouvoirs : 1
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

MEMBRES PRESENTS : Mmes et M. PLANTIER – CARRE - BECKERS -- MOULIN – WINTRICH -- COQUELET

MEMBRES EXCUSES : M. BALLELIO - Mme MARRY – Mme BROUTY

POUVOIRS : M SOULIER qui a donné procuration Mme CARRE

MEMBRES ABSENTS : Mme TOUZET

OBJET : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

La Délibération 013-2014 du 22 Mai 2014 précise que le conseil d'administration adopte son règlement intérieur, sur proposition du président;

Par conséquent il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir procéder au vote du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente délibération.

- Télétransmis en Préfecture
Le 04 novembre 2022
- Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre,
Le-Président



Pierre BALLELIO

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Le recours contentieux commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-266910223-20221103-016-DE
Date de télétransmission : 04/11/2022
Date de réception en préfecture : 04/11/2022